

## Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'île de Cayenne (Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly)

---

L'État et les communes ont des responsabilités respectives en matière de prévention des risques naturels dans le cadre de la gestion et de l'aménagement de l'espace. Les maires ont l'obligation d'informer le représentant de l'État de la connaissance qu'ils peuvent avoir des risques ; L'État doit les afficher, les identifier, en déterminant leur localisation, leur caractéristiques et en veillant à ce que les divers intervenant les prennent en compte dans leurs actions. Les communes doivent prendre en considération l'existence des risques naturels sur leur territoire lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou lors de l'instruction de demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols. Dès lors que le risque est identifié, l'État peut prescrire l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) pour traduire la prévention de ce risque en termes graphiques et réglementaires. Vous pouvez consulter en format numérique les arrêtés, les notes et règlements ainsi que la cartographie du zonage. Le PPRI de l'île de Cayenne a été révisé le 18 août 2011 et modifié le 22 décembre 2015, sur le secteur de Dégrad des Cannes.

**Auteurs du document :** DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT GUYANE

**Obtenir le document :** DEAL GUYANE

**Mots clés :** AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, EAU, RISQUES, PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

**Thème (issu du Text Mining) :** RISQUES

**Date :** 2001

**Format :** text/xml

**Identifiant Documentaire :** 343114

**Couverture géographique :** GUYANE, GUYANE FRANCAISE -- GF

**Télécharger les documents :**

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-la-directive-inondation-r554.html>

<http://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/digital-viewer/c-343114>

**Permalien :** <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/plan-de-prevention-des-risques-d-inondation-de-l-ile-de-cayenne-cayenne-matoury-remire-montjoly0>

Evaluer cette notice: